



Traité Troumot

Michna 1 - Chapitre 2

אין תורמין מן הטהור על הטמא; ואם תרם, תרומתו תרומה.
באמת, העיגול של דבילה שנטמא מקצתו תורמין מן הטהור
שיש בו, על הטמא שיש בו; וכן אגודה של ירק, וכן ערימה. היו
שני עיגולין, שתי אגודות, שתי ערימות, אחת טהורה ואחת
טמאה לא יתרום מזה על זה; רבי אליעזר אומר, תורמין מן
הטהור על הטמא.

On ne peut pas prélever [à partir d'une production] pure la térouma [d'une production] impure ; si on a tout de même prélevé, la térouma est valable. C'est une règle établie : lorsqu'un morceau de rond de figues est devenu en partie impur, on peut prélever de la partie pure sur la partie impure ; il en est de même pour une botte de légumes ou un tas de céréales. Mais s'il y a deux ronds de figues, deux bottes ou deux tas, l'un impur et l'autre pur, il n'est pas permis de prélever de l'un sur l'autre. Rabbi Eliézer dit : on peut prélever du pur sur l'impur.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions